

Province de Québec
Municipalité de Fassett

Procès-verbal de l'assemblée régulière tenue le 12 juin 2017 à 19h30 à l'Hôtel de ville situé au 19 rue Gendron à Fassett, à laquelle sont présents, messieurs les conseillers: Jean-Yves Pagé, Yohan Cardinal, Serge Gauthier et Rhéal Giroux.

Absences motivées : Serge Villeneuve et Claude Joubert.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Madame la mairesse, Françoise Giroux.

Est également présente : Diane Leduc, Directrice générale.

► **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée
2. Appel des conseillers
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée régulière du 8 mai 2017.
5. Parole à l'assistance
6. Rapport
 - 6.1 De l'inspecteur en bâtiment
 - 6.2 De l'inspecteur municipal
 - 6.3 Du directeur des incendies
 - 6.4 Du maire – Voir rapport
 - 6.5 Des conseillers
7. Finances
 - 7.1 Approbation des dépenses avec les chèques numéro 10 398 à 10 421 au montant de 13 573.90 \$, le chèque numéro 10 417 a été annulé, et les prélèvements numéro 1854 à 1870 au montant de 12 069.87 \$, adoption des comptes à payer au 31 mai 2017 montant de 21 918.62 \$ et des salaires payés pour un montant de 21 249.48 \$.
8. Correspondance
9. Suivi des dossiers
10. Avis de motion
11. Résolutions
 - 11.1 Prolongement du contrat de Cindy Turpin comme adjointe à l'inspectrice en bâtiment et en environnement.
 - 11.2 Autorisation de passage pour la 2^e édition du Tour Paramédic Québec.
 - 11.3 Paiement de facture à Urbacom Consultants.
 - 11.4 Paiement de facture à Entretien ML pour la construction d'un abri solaire.
 - 11.5 Non renouvellement du contrat de frais de surveillance avec la compagnie Mon Alarme.
 - 11.6 Octroi du contrat pour frais de surveillance avec la compagnie Deslauriers.
 - 11.7 Acceptation de la programmation de la taxe d'accise 2014-2018.
 - 11.8 Refus de la révision des prévisions budgétaires 2017 du H.L.M.
 - 11.9 Paiement de facture à Entretien ML pour la construction d'un jeu de pétanque.

12. Varia
13. Questions posées par les membres
14. Levée de l'assemblée

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Madame la mairesse, Françoise Giroux, déclare l'assemblée ouverte à 19h41.

2017-06-092

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jean-Yves Pagé que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

2017-06-093

Approbation du procès-verbal du 8 mai 2017

Il est proposé par Rhéal Giroux que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 8 mai 2017 soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

► PAROLE À L'ASSISTANCE

► RAPPORT

- **De l'inspecteur en bâtiment**

Voir rapport.

- **De l'inspecteur municipal**

Voir rapport.

- **Du directeur des incendies**

Voir rapport.

- **Du maire**

Voir rapport.

- **Des conseillers**

Voir rapport.

Monsieur le conseiller, Claude Joubert arrive à 20h45.

2017-06-094

Approbation des dépenses et adoption des comptes à payer au 31 mai 2017 et des salaires payés pour un montant de 21 249.48 \$.

Il est proposé par Yohan Cardinal et résolu ;

QUE les comptes (annexe A – DU 01-05-2017 AU 31-05-2017) payés par les chèques numéros 10398 à 10421 au montant de 14 863.90 \$ ainsi que des prélèvements automatiques numéros 1854 à 1870 pour un montant de 12 069.87 \$ soient et sont ratifiés par ce conseil et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Fassett (compte # 603747).

Salaires du 1^{er} au 31 mai 2017 : 21 249.48 \$.

Adopté à l'unanimité.

Certificat de fonds suffisants

Je, soussignée, certifie par la présente qu'il y a des fonds suffisants pour les fins desquelles ces dépenses sont projetées par le conseil de la municipalité de Fassett.

Diane Leduc, directrice générale

► **CORRESPONDANCE**

Aucune.

► **SUIVI DES DOSSIERS.**

Voir tableau.

2017-06-095

Prolongement du contrat de Cindy Turpin comme adjointe à l'inspectrice en bâtiment et en environnement.

ATTENDU QUE madame Cindy Turpin fait un très bon travail ;

Il est proposé par Rhéal Giroux et résolu :

QUE le Conseil municipal de Fassett prolonge le contrat de madame Cindy Turpin comme adjointe à l'inspectrice en bâtiment et en environnement à 3 jours par semaine.

Adopté à l'unanimité.

2017-06-096

Autorisation de passage pour la 2^e édition du Tour Paramédic Québec.

ATTENDU QUE l'événement du Tour Paramédic Québec fait un trajet en vélo qui a pour but d'amasser des fonds et de rendre hommage aux paramédics militaires et civils ;

ATTENDU QUE l'événement du Tour Paramédic Québec demande une autorisation écrite de droit de passage dans le village lors de cette journée, soit le dimanche 17 septembre 2017 ;

Il est proposé par Serge Gauthier et résolu ;

QUE le Conseil municipal de Fassett autorise le passage de cyclistes pour l'événement du Tour Paramédic Québec.

Adopté à l'unanimité.

2017-06-097

Paiement de facture à Urbacom Consultants.

ATTENDU QUE la compagnie Urbacom Consultants avait fait une offre de service pour la recherche et l'analyse de la documentation concernant un terrain localisé au sein de la zone COM-B-108, soit la Montée Fassett ;

ATTENDU QUE le travail mentionné dans l'offre de service a été fait ;

Il est proposé par Yohan Cardinal et résolu;

QUE le Conseil municipal de Fassett autorise le paiement de la facture # 1134 au montant de 867.50 \$ taxes en sus à la compagnie Urbacom Consultants.

2017-06-098

Paiement de facture à Entretien ML pour la construction d'un abri solaire.

ATTENDU QUE la construction d'un abri solaire a été faite au parc tel que convenu dans la soumission daté du 28 août 2016 ;

ATTENDU QUE la soumission était pour une durée de 90 jours ;

ATTENDU QU' un surplus de 85.00 \$ a été ajouté sur la facture dû au temps passé entre la soumission et la construction ;

Il est proposé par Claude Joubert et résolu;

QUE le Conseil municipal de Fassett autorise le paiement de la facture # 1584 au montant de 2 485.00 \$ taxes en sus à la compagnie Entretien ML.

Adopté à l'unanimité.

2017-06-099

Non renouvellement du contrat de frais de surveillance avec la compagnie Mon Alarme.

ATTENDU QUE le contrat de frais de surveillance se termine le 20 août prochain ;

Il est proposé par Jean-Yves Pagé et résolu;

QUE le Conseil municipal de Fassett ne renouvelle pas le contrat annuel de frais de surveillance avec Mon Alarme.

Adopté à l'unanimité.

2017-06-100

Octroi du contrat pour frais de surveillance avec la compagnie Deslauriers.

ATTENDU QUE le contrat de frais de surveillance avec la compagnie Mon Alarme se termine le 20 août prochain ;

ATTENDU QUE la compagnie Deslauriers nous a fait une offre de service intéressant avec un coût moins élevé ;

En conséquence ;

Il est proposé par Rhéal Giroux et résolu ;

QUE le conseil municipal octroi le contrat de frais de surveillance à a compagnie Deslauriers à partir du 21 août prochain au montant de 744.00 \$ taxes en sus par année et un frais de programmation de 285.00 \$ taxes en sus une seule fois.

Adopté à l'unanimité.

2017-06-101

Acceptation de la programmation de la taxe d'accise 2014-2018.

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du

Province de Québec
Municipalité de Fassett
ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

Il est proposé par Serge Gauthier et résolu ;

- QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;
- QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

2017-06-102

Refus de la révision des prévisions budgétaires 2017 du H.L.M.

- ATTENDU QU' un montant de 1 200.00 \$ pour l'amélioration du stationnement était dans l'attente de l'approbation des crédits au budget RAM (Rénovations, améliorations, modernisation) de la part de la SHQ ;
- ATTENDU QU' un ajustement de 90.00 \$ pour le service de conciergerie et entretien a été ajouté ;
- ATTENDU QUE la Municipalité de Fassett a adopté, avec la résolution numéro 2016-12-228, les prévisions budgétaires 2017 du H.L.M. au montant de 1 318.00 \$;
- ATTENDU QUE la Municipalité de Fassett avait demandé au H.L.M. d'attendre au moins une année pour investir ce montant ;

Il est proposé par Claude Joubert et résolu ;

- QUE le Conseil municipal n'approuve pas la révision des prévisions budgétaires présentée par l'Office Municipal d'Habitation Fassett pour l'année 2017 tel que présenté, au montant de 1 290.00\$.

Adopté à l'unanimité.

2017-06-103

Paiement de facture à Entretien ML pour la construction d'un jeu de pétanque.

ATTENDU QUE la construction d'un jeu de pétanque a été faite au parc tel que convenu dans la soumission daté du 28 août 2016 ;

ATTENDU QUE la soumission était pour une durée de 90 jours ;

ATTENDU QU' un surplus de 75.00 \$ a été ajouté sur la facture dû au temps passé entre la soumission et la construction ;

Il est proposé par Jean-Yves Pagé et résolu;

QUE le Conseil municipal de Fassett autorise le paiement de la facture # 1588 au montant de 2 425.00 \$ taxes en sus à la compagnie Entretien ML.

Adopté à l'unanimité.

Varia

2017-06-104

Levée de l'assemblée

21h45 Il est proposé par Yohan Cardinal que la présente assemblée soit et est levée.

Adopté à l'unanimité.

Françoise Giroux
Présidente d'assemblée

Diane Leduc
Directrice générale